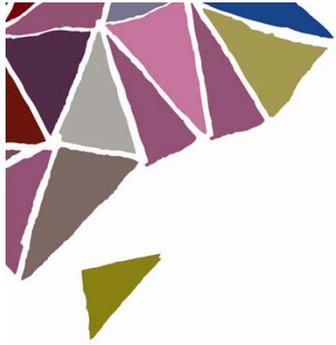


**Cartographie du bruit et Plans de Prévention du Bruit
dans l'Environnement (PPBE)
L'accompagnement proposé par Bruitparif**

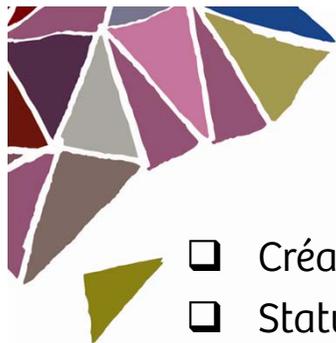
**Réunion du Comité Départemental du bruit
Hauts-de-Seine
27 janvier 2011**





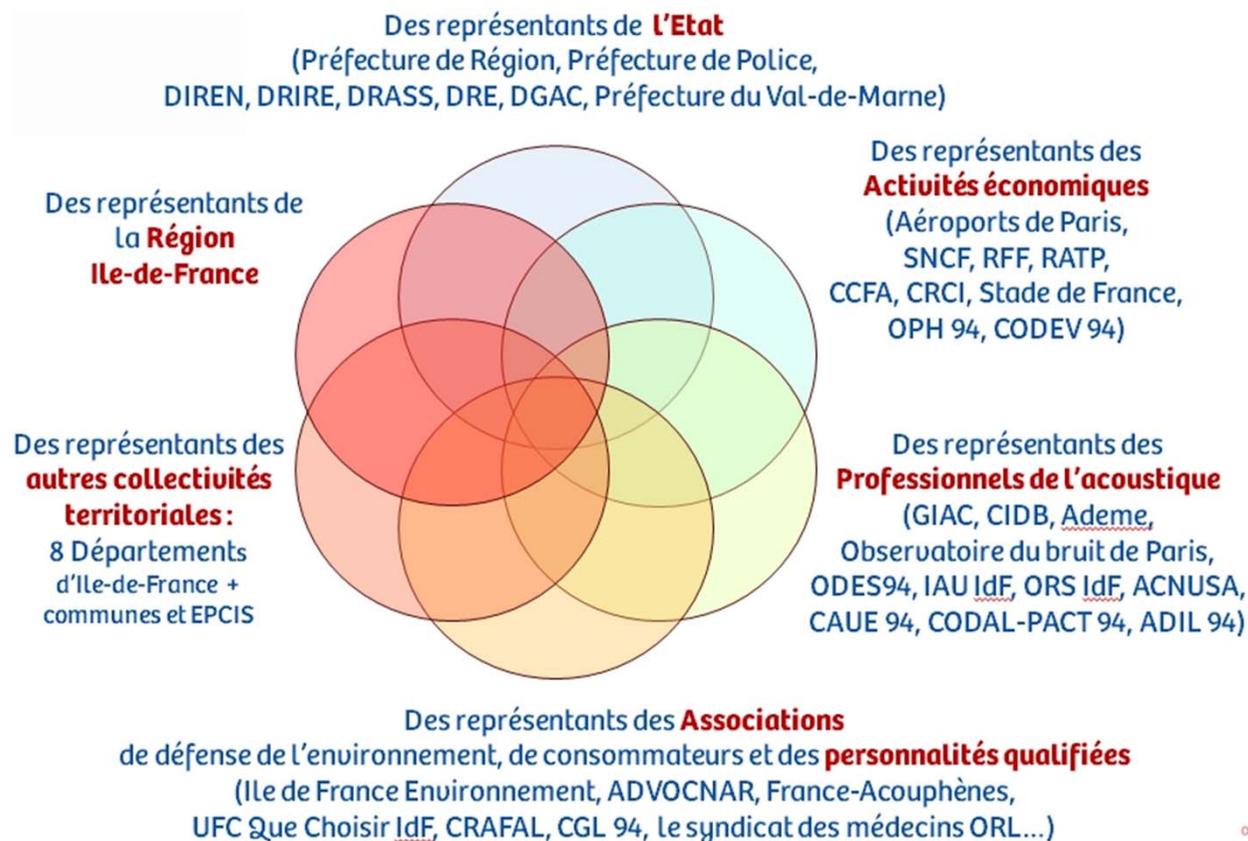
Plan de la présentation

- Présentation de l'association Bruitparif et de ses missions
- Le programme d'accompagnement pour la réalisation des cartes stratégiques du bruit
- L'outil de consultation des cartes de bruit
- Le programme d'accompagnement pour l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Les subventions disponibles pour les collectivités
- Partenariat : Rejoindre Bruitparif et exprimer vos attentes



Présentation de Bruitparif Observatoire du bruit en Ile-de-France

- ❑ Création à l'automne 2004 à l'initiative du Conseil régional IdF
- ❑ Statut d'association loi 1901 (Inspiré du modèle d'Airparif)
- ❑ Objectif : développer un outil de caractérisation le plus objectif possible des nuisances sonores afin :
 - d'informer les Franciliens
 - d'accompagner les décideurs dans leur politique de prévention des nuisances sonores



Présentation de Bruitparif

Les 3 missions clé

Mesurer

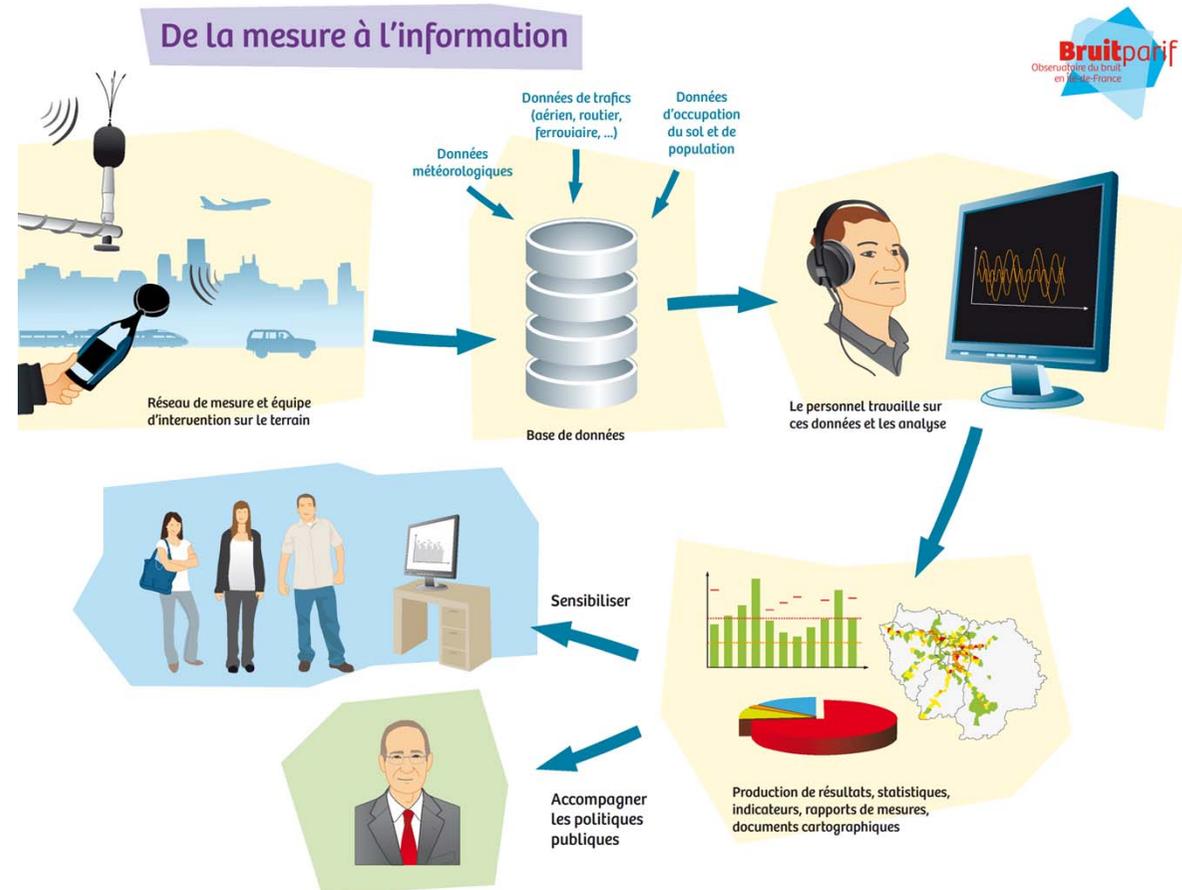
- Suivi long terme du bruit des hélicoptères autour de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux
- Suivi Moyen terme sur quelques territoires (ex : Travaux ZAC Boulogne)
- Mesures court terme (Campagne 2007)

Accompagner

- Suivi et soutien technique de l'élaboration des CSB et PPBE en concertation avec l'ensemble des acteurs
- Participation à des réunions publiques (ex : Vanves)

Sensibiliser

- Actions dans les lycées (Nanterre, Sceaux)
- Participation aux manifestations (ex : Journée blanche à Bourg-la-Reine)
- Sensibilisation au bruit des agents municipaux (ex : Puteaux)

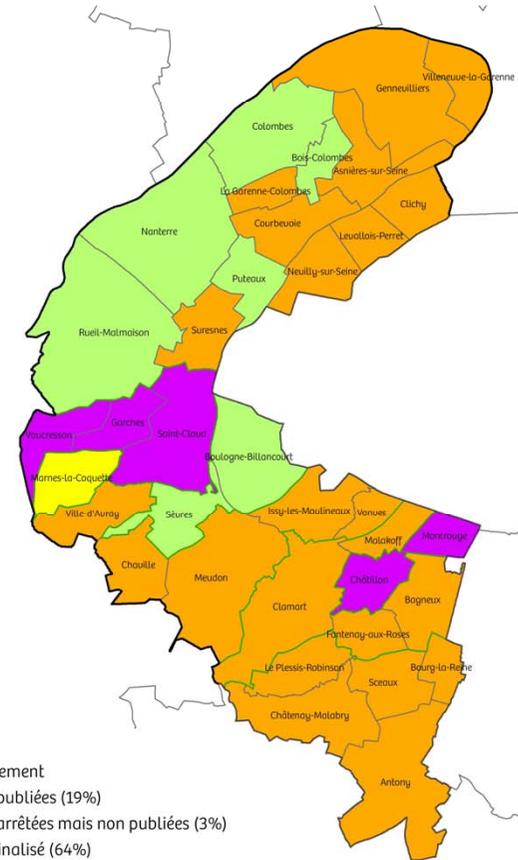
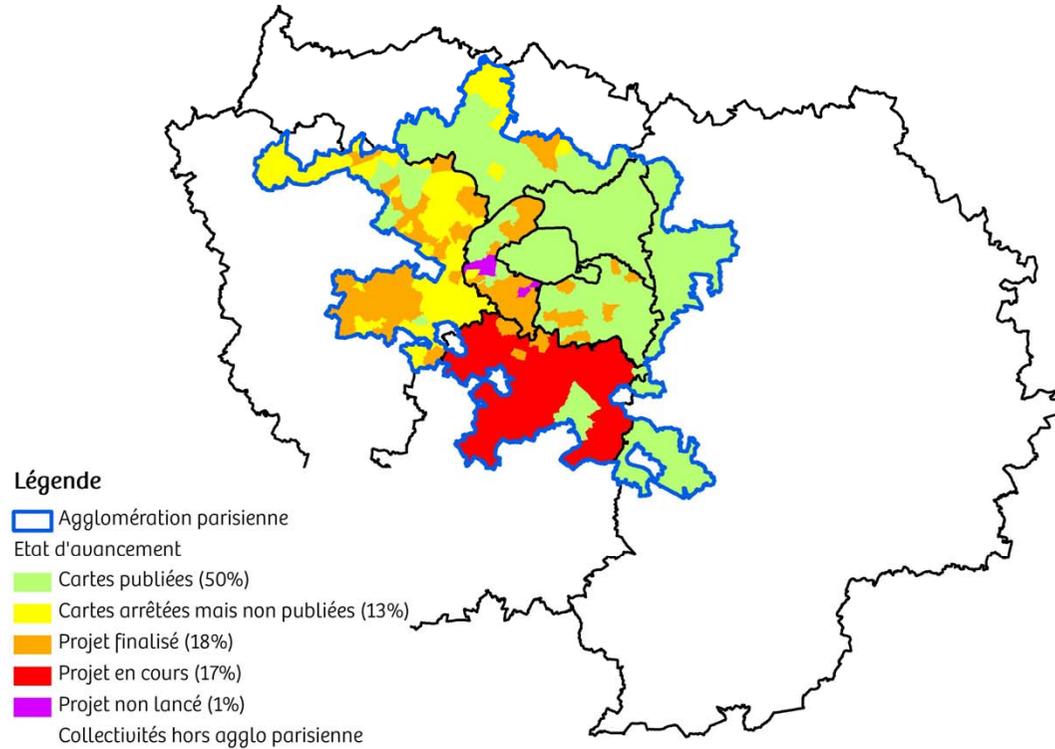


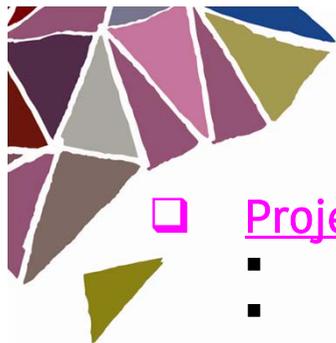


Application de la Directive 2002/49/CE

Cartes stratégique de bruit Agglo – Etat d'avancement

Selon notre niveau de connaissance actuel





Application de la Directive 2002/49/CE CSB Agglo – Accompagnement de Bruitparif

❑ Projet non lancé

- Aide à la compréhension de la réglementation
- Faciliter les montages de projet :
 - Administratif : aide à la constitution des dossiers pour les demandes de subvention
 - Technique : aide à la rédaction des cahiers des charges

❑ Projet en cours

- Faciliter l'accès et la transmission des données d'entrée :
 - Convention avec de nombreux gestionnaires pour la mise à disposition de données homogènes sur le département : IAU-IdF pour les données territoriales et démographiques, RFF et RATP pour les données ferroviaires, DGAC pour les données des avions, DRIRE pour les industries.
- Suivi technique du projet : participation aux comités de suivi et de pilotage
- Mise à disposition de données de mesures de Bruitparif pour vérifier la cohérence des calculs

❑ Projet finalisé

- Faciliter le passage des CSB en Conseil (ex : délibération type)

❑ Cartes arrêtées

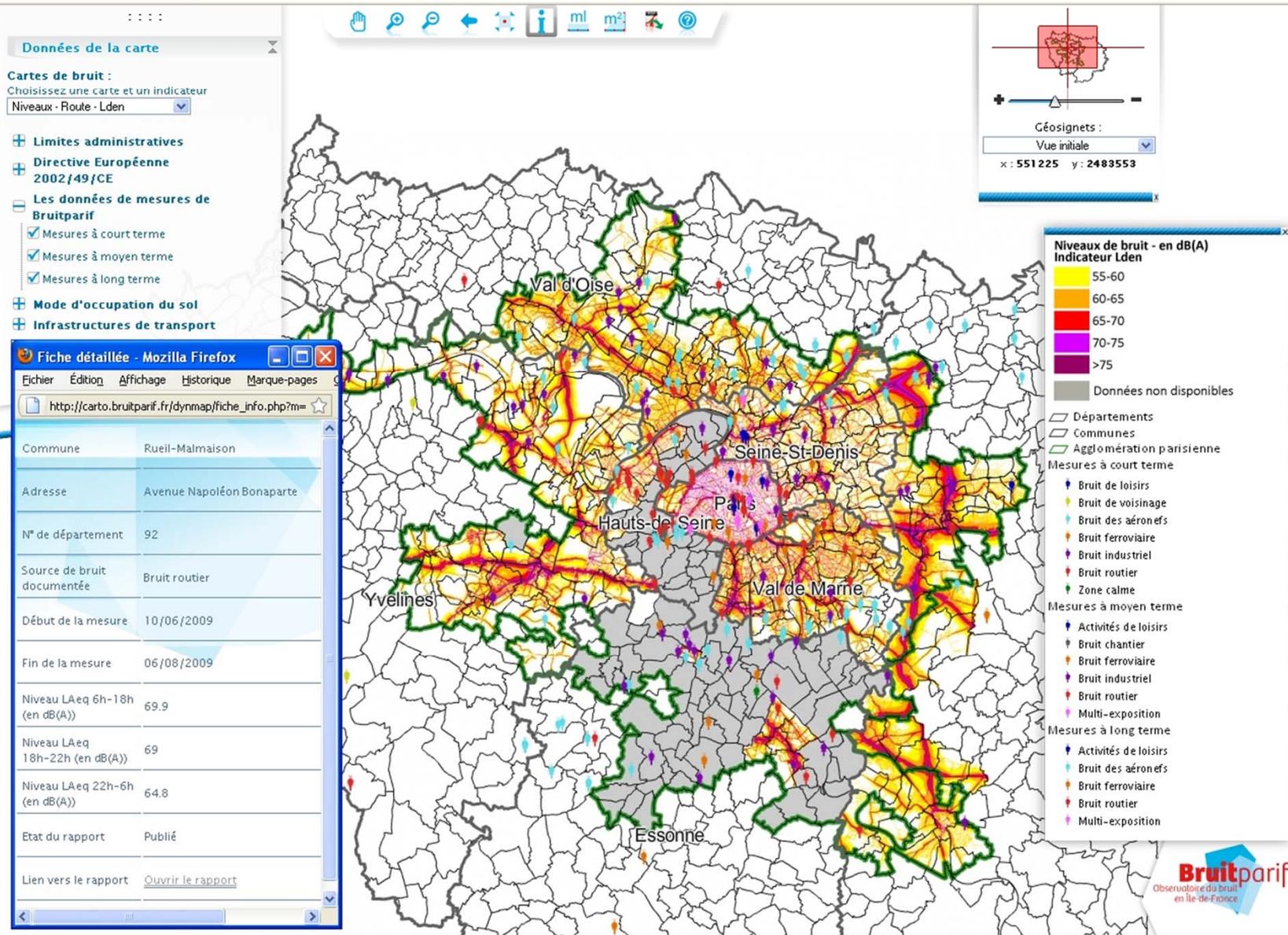
- Remontée des données statistiques à l'Europe via la base du CERTU (lettre de mission du ministère, juillet 2008)
- Consolidation des cartes à l'échelle régionale (Courrier de la région, octobre 2008)

❑ Cartes publiées

- Publication sur le site de Bruitparif
- Participation à des réunions publiques

Application de la Directive 2002/49/CE CSB Agglo – Publication de Bruitparif

Consultation grand public des CSB dont nous avons l'autorisation de publier



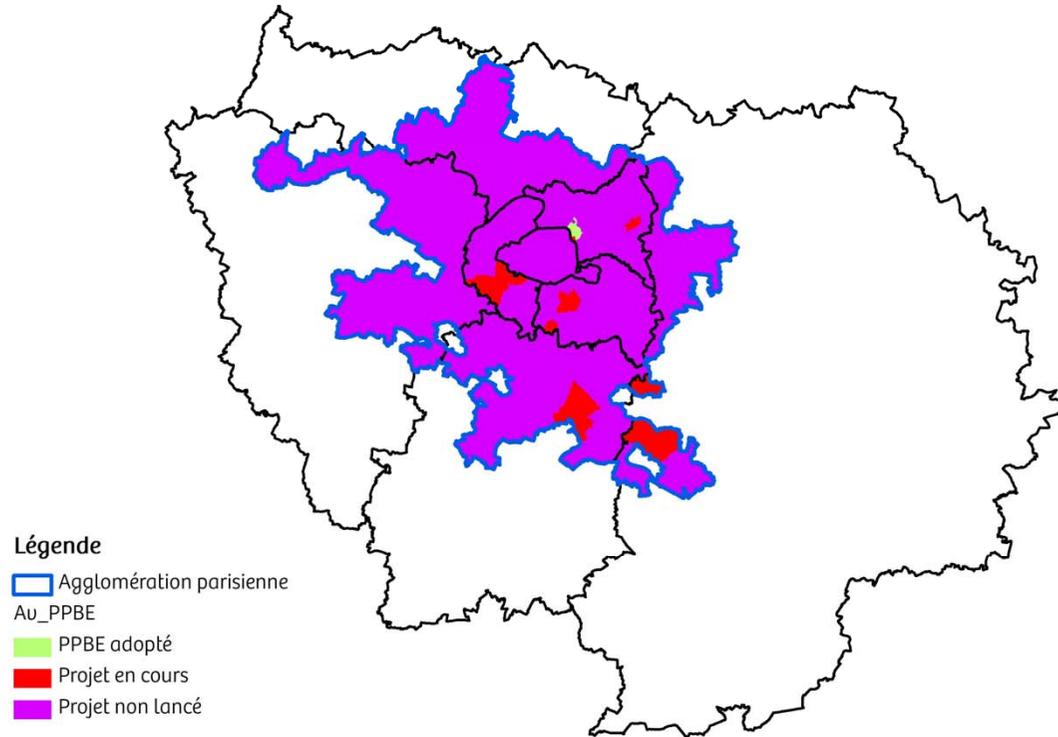


Réalisation de La Directive 2002/49/CE

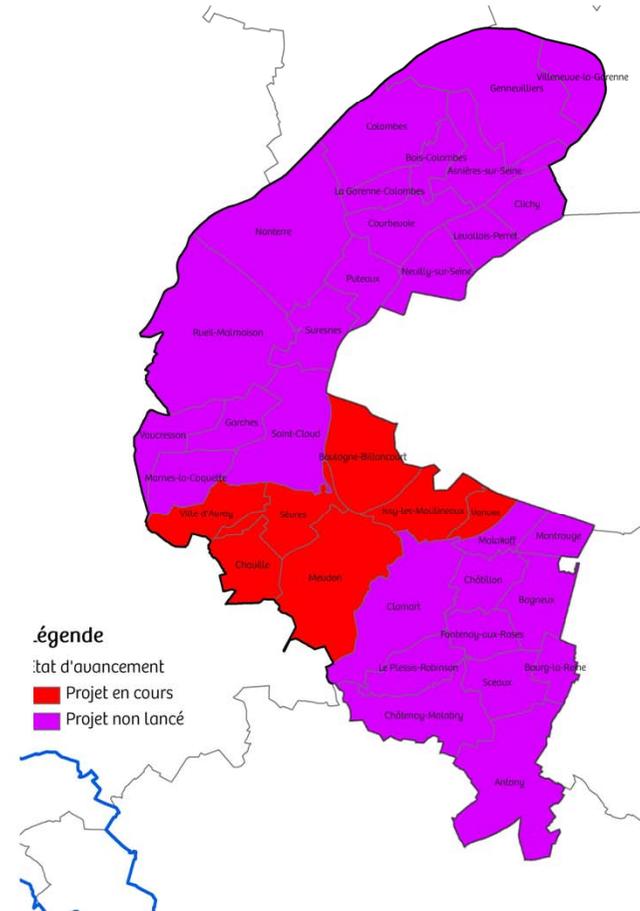
Plan de prévention du bruit de L'environnement Agglo

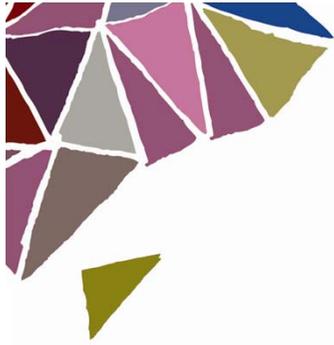
Etat d'avancement

Selon notre niveau de connaissance actuel



Dans les Hauts-de-Seine, seul GPSO a démarré l'élaboration du PPBE





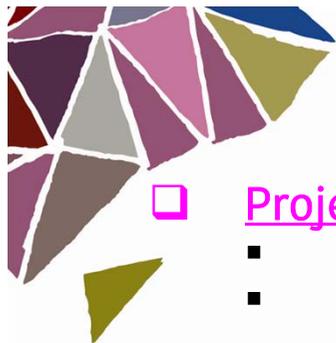
Application de la Directive 2002/49/CE PPBE Agglo – Objectifs et organisation

❑ Objectifs principaux

- Identifier les zones et populations fortement exposées
- Identifier les zones à préserver du bruit
- Recenser les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des dix années précédentes
- Recenser les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement prévues pour les cinq années à venir

❑ Organisation pour la réalisation

- Identifier et associer aux comités tous les partenaires concernés
- Recenser, organiser toutes les données utiles et disponibles
- Réaliser un diagnostic acoustique territorialisé basé sur les CSB et autres données territoriales
- Hiérarchiser les secteurs à enjeux et définir les objectifs
- Evaluer les solutions, les partenaires à associer et les financements possibles
- Rédiger le PPBE et le soumettre à consultation du public



Application de La Directive 2002/49/CE PPBE Agglo – Accompagnement de Bruitparif

❑ Projet non lancé

- Aide à la compréhension de la réglementation
- Faciliter les **montages de projet** :
 - Administratif : aide à la constitution des dossiers pour les demandes de subvention
 - Technique : aide à la rédaction des cahiers des charges – Mise à disposition d'exemples de CCTP

❑ Projet en cours

- Faciliter le partage d'informations et de connaissances à travers le **Forum des Acteurs**
 - **Relai entre les gestionnaires et les collectivités locales** : Collecte des mesures réalisées ces dix dernières années et les cinq prochaines auprès des différents gestionnaires : centralisation des données et facilité d'accès (lettre de mission du ministère, mars 2010)
 - **Mise à disposition de documents** guides pour aider à l'élaboration des cahiers des charges, accès à des ressources documentaires (PPBE publié...), **animation de session d'échanges**
 - **Identification des enjeux** : élaboration et échange de méthodologie pour l'identification des zones à enjeux, la définition des zones calmes et la caractérisation des situation de multi-exposition
- **Suivi technique** : Participation aux comités de suivi et de pilotage

❑ Projet finalisé

- Faciliter le passage du PPBE en Conseil (Délibération type, participation aux réunions)

❑ PPBE adoptés

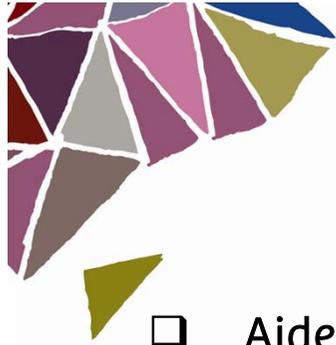
- Collecte des PPBE à l'échelle régionale
- Mise en place d'**outils de suivi et d'évaluation des PPBE**

❑ PPBE publiés

- Publication sur le site de Bruitparif
- Participation à des réunions publiques

Application de La Directive 2002/49/CE

Subventions



☐ Aide du Conseil Régional

- Elaboration des CSB
- Etudes préalables au PPBE
- Elaboration du PPBE
- Opérations Pilotes

☐ Aide du Conseil Général

- Aide à l'élaboration des CSB

☐ Aide de L'Ademe

- Aide à la résorption des PNB (traitement à la source, traitement de façade)

Actions	Cibles	Taux	Aides maximales (plafonds)
Elaboration CSB au sein de l'agglomération	Communes, EPCI	20%	15 000€
	Départements		80 000€
Elaboration CSB hors agglomération	Communes, EPCI	50%	30 000€
	Départements		100 000€
Etudes préalables	Toutes les Collectivités territoriales	40%	10 000€
Elaborations PPBE	Toutes les Collectivités territoriales	20%	4 000€
Opérations pilotes	Communes, EPCI	Un montant total de 240 000€ sera alloué pour aider au maximum 4 projets. L'aide régionale sera étudiée au cas par cas.	

Notre partenariat adhésion



Depuis janvier 2011, les communes et Epci peuvent adhérer à Bruitparif pour :

- Prendre part aux grandes orientations et à la définition du programme de travail et des projets de Bruitparif : droit de vote lors de l'Assemblée Général.
- Accéder à un espace de ressources et d'échanges réservé et avoir un accompagnement technique renforcé en termes de gestion de l'environnement sonore.
- Accéder à des outils de sensibilisation et à des guides de bonnes pratiques que l'association est menée à développer.

Pour adhérer :

- Voir la brochure disponible sur le site internet : <http://www.bruitparif.fr/ressource/publications-bruitparif/documents-institutionnels>
- Envoi d'un courrier adressé à Monsieur le Président. L'acceptation est prononcée par le Conseil d'Administration de Bruitparif

**Exprimer vos attentes et vos besoins
et nous en faire part**